

Bonjour madame,

En réponse à votre courriel d'hier concernant l'examen professionnel d'IPCSR1, voici les éléments que je suis en mesure de vous apporter.

51 candidats seulement se sont inscrits à cet examen professionnel cette année et, sur ce nombre, seuls 39 se sont présentés aux épreuves orales alors que 37 postes étaient à pourvoi comme vous le signalez.

Comme vous le savez peut être, le nombre d'inscrits est en baisse constante depuis 2017 (157 candidats inscrits), à l'exception d'un très léger rebond en 2021. Ainsi, par exemple, en 2019, il y avait deux fois plus de candidats inscrits (101) pour un nombre de postes ouverts (40) proche de celui de cette session.

Dans ces conditions, les membres de jury n'ont pas été en mesure de pourvoir tous les postes. Seuls 27 candidats ont pu être déclarés admis et ce, malgré une barre d'admission (11,25) moins élevée encore que les années précédentes. S'il s'agit bien évidemment d'une décision souveraine de ce jury, honorer l'ensemble des postes ouverts serait revenu à retenir la quasi-totalité des présents, ce qui aurait posé un problème majeur de sélectivité.

Au-delà des efforts de communication que nous devons poursuivre en lien avec la DSR, nous comptons également sur l'appui des organisations syndicales telles que la vôtre pour inciter les agents à se présenter (et à se préparer) à ces examens professionnels dans la filière sécurité routière.

Je reste bien entendu à votre disposition.

Cordialement,

Yves MATHIS

Sous-directeur du recrutement et de la formation

Direction des ressources humaines